



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture  
le 28 MARS 2024

Acte publié électroniquement  
le 29 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024**

OBJET : Approbation du Budget primitif de l'exercice 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 19 mars 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 27 mars 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON  
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

**Administrateur absent:**

Madame Hélène COURADES, Administratrice élue

**Administrateur excusé: /**

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**BUDGET PRIMITIF 2024  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2 du Conseil d'administration du CCAS du 26 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

VU le Compte de Gestion et le Compte Administratif du CCAS de l'année 2023 approuvés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Ville de Levallois, voté le 19 décembre 2023,

VU le projet de Budget Primitif 2024 du CCAS proposé par Madame la Présidente,

**DÉCIDE**

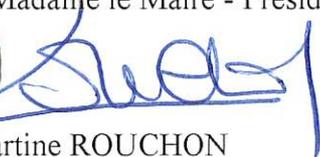
ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois pour l'année 2024 arrêté, en équilibre, en section de fonctionnement à 4 020 083 euros et en section d'investissement à 364 322 euros.

ARTICLE 2 : De voter le budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale :  
- au niveau du chapitre en section de fonctionnement  
- au niveau du chapitre en section d'investissement.

Fait et délibéré, les Jours, Mois et An que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.  
P/Madame le Maire - Présidente,

  
Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Budget primitif de l'exercice 2024

---

Date de transmission de l'acte : 28/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2024

---

Numéro de l'acte : 2024032712 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20240327-2024032712-DE

---

Date de décision : 27/03/2024

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. délib. doc. budgétaires (BP, DM, CA, affectation résultats, compte gestion)